

L&G ③

Le mot et le kinnouyi

(LES FONDEMENTS ANTI-GRÉCO-LATIN DE LA LINGUISTIQUE)

(1) La formation des *mots* avant leur intégration dans la /grammaire/

Une très longue citation d'un maître de la linguistique universitaire de la première moitié du XX^e siècle, un érudit, Joseph VENDRYES (Le Langage : Introduction linguistique à l'histoire) :

■ *Toute phrase renferme deux sortes d'éléments distincts : d'une part l'expression d'un certain nombre de notions représentant des idées, et d'autre part l'indication de certains rapports entre ces idées. Si je dis : le cheval court, j'ai dans l'esprit l'idée du cheval et celle de la course, et j'unis les deux dans cette affirmation que « le cheval court ». Si je dis : la maison de Pierre est grande, les idées de maison, de Pierre et de grandeur que j'ai dans l'esprit se combinent de même dans l'affirmation qui constitue ma phrase.*

Il est bon de rappeler que nous prenons les faits tels que le langage nous les fournit, c'est-à-dire que nous considérons les images verbales sous la forme qu'elles revêtent dans le langage. C'est le sens qu'il faut attribuer à l'idée exprimée plus haut que « nous pensons par phrases ». Nous supposons accompli dans le cerveau, en vertu d'habitudes dont le sujet n'a même pas conscience, l'acte mental qui unit un nom à un objet (ici le cheval), qui met cet objet en rapport avec une action et qui enferme cette action dans certaines limites de temps, pour dire : Le cheval court.

Cet acte mental, que suppose le langage, comprend deux opérations successives : une opération d'analyse, lorsque, la représentation étant donnée, l'esprit y distingue un certain nombre d'éléments entre lesquels il établit un rapport (ici le cheval et la course), et ensuite une opération de synthèse, lorsque ces différents éléments, reconnus et analysés par l'esprit, sont de nouveau combinés par lui pour constituer l'image verbale. Seule la synthèse intéresse la linguistique, mais elle l'intéresse grandement : car c'est des modalités diverses de l'opération de synthèse que résultent les différences de structure entre les langues.

Supposons que les différents cerveaux humains reçoivent tous également la même impression visuelle du cheval qui court ; et admettons, ce qui n'est pas incontestable, qu'ils analysent de la même façon les éléments de cette représentation et qu'ils établissent entre le cheval et la course exactement le même rapport, l'expression de ce rapport se fera dans chaque langue d'une façon particulière : l'image verbale sera combinée différemment. La distinction posée au début de ce chapitre n'est donc pas purement théorique ; elle correspond à ce qu'on peut appeler les morphèmes et les sémantèmes.

Il faut entendre par sémantèmes les éléments linguistiques exprimant les idées des représentations : ici l'idée du cheval ou l'idée de la course ; et sous le nom de morphèmes ceux qui expriment les rapports entre les idées : ici, le fait que la course associée au cheval en général est rapportée à la troisième personne du singulier de l'indicatif. Les morphèmes expriment par conséquent les relations que l'esprit établit entre les sémantèmes. Ceux-ci ne sont que les éléments objectifs de la représentation; ils seront étudiés à part dans la partie de ce livre consacrée au vocabulaire.

Le plus souvent, le morphème est un élément phonétique (un son, une syllabe, ou même plusieurs syllabes) qui indique dans la phrase les rapports grammaticaux qui relient les idées entre elles.

•••

Soit encore en français des groupes de mots comme pour donner, je donne, tu donnais, la donation, des donateurs, au donataire : l'analyse y reconnaît sans peine un élément permanent, la syllabe don, qui rattache tous ces mots à l'idée de donner. Mais on y voit en outre un certain nombre d'éléments phonétiques qui servent à indiquer s'il s'agit d'un verbe ou d'un nom, et de quelle espèce, ou qui marquent la catégorie grammaticale (genre, nombre, personne) à laquelle appartiennent les mots, ainsi que le rapport qui les unit aux autres mots de la phrase : ces éléments sont des morphèmes.

Certains n'ont pas d'existence indépendante; il faut analyser le mot pour les découvrir; on les appelle suffixes ou désinences. D'autres, comme les pronoms ou articles du français, sont séparés du mot dans l'écriture. Cette différence n'a ici aucune importance.

...

Dans les langues d'Extrême-Orient, où les éléments grammaticaux sont en petit nombre, on comprend que le ton joue un rôle plus considérable encore. Ces langues ont utilisé fort à propos pour des fins morphologiques la souplesse, l'étendue, la variété des tonalités que comporte leur phonétique.) Le même fait se présente dans certaines langues africaines (113). Ainsi en peul, c'est l'intonation qui exprime la négation : un groupe comme mi warata signifie « je tuerai » (ou « je tue », présent d'habitude) si l'a final a le même ton que le reste de la phrase; il signifie « je ne tuerai pas » si l'a final est prononcé sur un ton plus élevé. L'élévation de la voix a la valeur d'un morphème.

•••

Cela nous conduit à joindre aux morphèmes déjà indiqués un genre de morphèmes plus subtils encore, mais non moins expressifs que les autres, à savoir ce qu'on peut appeler les morphèmes zéro. En matière morphologique, le degré zéro joue un rôle considérable. La valeur qu'il possède est surtout une valeur d'opposition ; mais elle

n'en est pas moins grande pour cela. En musique, le silence est souvent aussi expressif que la mélodie au cours de laquelle il se place et dont il rompt le développement; il y a dans le discours des silences qui sont éloquents. Dans le langage, le morphème zéro est un morphème comme un autre. Il y avait en indo-européen certains substantifs dont le nominatif singulier ne comportait pas de désinence : c'est-à-dire qu'ils avaient à ce cas la désinence zéro. Cette absence de désinence, par contraste avec les désinences variées dont les autres cas étaient pourvus, suffisait à caractériser les nominatifs en question. Il y a même un cas de la déclinaison indo-européenne qui est toujours caractérisé de cette façon, du moins à l'époque ancienne : c'est le vocatif. Et cette particularité se rencontre aussi à une forme verbale voisine du vocatif, la deuxième personne du singulier de l'impératif. Dans l'alternance vocalique des langues indo-européennes ou sémitiques, le degré zéro joue un rôle aussi important que les autres.

Nous arrivons enfin à une dernière catégorie de morphèmes moins concrets encore que les précédents. Ils consistent simplement en la place respective des sémantèmes dans la phrase.

Lorsque l'on dit en latin regis domus, la relation d'appartenance qui unit les deux mots est exprimée par la forme casuelle; les désinences indiquent le rôle que joue chacun de ces mots par rapport à l'autre. Dans le français la maison du roi, les petits éléments la, du sont des outils grammaticaux qui remplissent le même emploi que les désinences du latin. Il y a en plus cette différence entre le latin et le français que l'ordre des mots dans le premier est beaucoup plus libre: on peut dire à peu près indifféremment regis domus ou domus regis, tandis qu'en français l'inversion du roi la maison n'est plus guère admise qu'en poésie. Toutefois, si cette inversion peut paraître un peu étrange, elle ne choque pas le sens, et le rapport des deux mots reste intelligible. Au contraire il y a des langues où le même rapport s'exprime simplement par la place respective des mots ; ainsi le gallois où l'on dit ti brenhin (de ti « maison » et brenhin « roi »), en mettant toujours le possesseur après l'objet possédé; ainsi le chinois, où l'on dit wang tien (de wang «roi» et de tien «maison»), en mettant au contraire toujours le possédé après le possesseur. Dans ces deux langues, le rapport de dépendance ne s'exprime par aucun signe extérieur; il n'est marqué que par l'ordre des mots, qui naturellement est immuable⁴

. Dans les langues qui ont perdu la flexion casuelle, les relations qu'exprimaient les cas sont généralement rendues soit à l'aide de mots accessoires (prépositions, articles, etc.), soit par la position respective des mots...

Lorsque l'on dit en français Pierre frappe Paul, le seul morphème exprimé phonétiquement est un morphème zéro: la forme verbale frappe est caractérisée en effet par l'absence de désinence et s'oppose par là aux autres formes verbales comme frappons, frappez, frappera, frapperait, frappant, etc. C'est l'absence de désinence qui marque ici que nous avons affaire à un verbe à l'indicatif présent et à la troisième personne du singulier. Mais le rapport du sujet au verbe et du verbe au régime n'a aucune marque extérieure : c'est là ce qui distingue le français du latin, où dans une phrase comme Petrus caedit Paulum, les désinences us et um dénoncent le rôle que les deux substantifs jouent dans la phrase, indiquant quel est le sujet et quel est le régime. Le seul indice que donne le français est dans l'ordre des mots : l'ordre des mots est ici un morphème. Aussi, tandis qu'en latin on peut sans inconvénient pour la clarté déplacer à volonté chacun des trois mots, il est impossible en français de toucher à

l'ordre des mots sans modifier le sens ; dire Paul frappe Pierre au lieu de Pierre frappe Paul serait commettre la même faute que se tromper en latin sur l'emploi des cas et dire Paulus caedit Petrum en voulant dire Paulum caedit Parus.

Les trois principales catégories de morphèmes ainsi reconnues, il y a. lieu d'examiner comment les morphèmes se comportent à l'égard des sémantèmes.

Dans certaines langues, les deux éléments se combinent de façon telle que chaque mot renferme à la fois l'expression de sa valeur sémantique et celle de son rôle morphologique. Le sémitique et l'indo-européen étaient des langues de ce type.

•••

S'il y a des langues où le mot se laisse définir aisément comme une unité indépendante et insécable, il en est d'autres où il se fond en quelque sorte dans le corps de la phrase, où l'on ne peut à vrai dire le définir qu'à condition d'y englober une masse d'éléments variés. Dans la phrase française : je ne l'ai pas vu, la grammaire courante reconnaît par l'analyse sept mots différents ; à vrai dire, il n'y en a qu'un, mais un mot complexe, formé d'un certain nombre de morphèmes, engagés les uns dans les autres. Ils n'ont pas d'existence indépendante ; leur seule valeur est d'être pour l'esprit interchangeable, puisqu'on peut dire je ne t'ai pas vu, tu ne m'avais pas vu, nous ne vous aurons pas vu, etc., en faisant varier à volonté les éléments constitutifs du mot. Il y aurait sans doute à tenir compte de différences relatives entre ces éléments : le je, le me, le tu, le te, le le sont vraiment de simples morphèmes privés d'existence propre ; ils ne sont pas employés séparément. Le je n'existe que dans une combinaison comme je parle ou je cours ; de même le me dans je me dis, tu me frappes. N'était la possibilité d'introduire un ou plusieurs éléments entre le pronom et le verbe (je dis, je le dis, je ne le dis pas), on pourrait considérer le je de je dis comme le o final du latin dic-o, et imaginer en français une flexion par l'avant : je-dis, tu-dis, il-dit (prononcé idi). Nous n'en sommes pas là ; mais on constate déjà que depuis plusieurs siècles le pronom sujet tend de plus en plus à se souder à son verbe. Nous ne dirions plus aujourd'hui, comme Rabelais: « je, dit Picrochole, les prendrai à merci ». En revanche, la langue populaire emploie fréquemment le pronom à la troisième personne même quand il y a un sujet exprimé : « Le père, il dit ce qu'il veut », « Les bourgeois, ils ont bien de la chance », etc. D'autre part, un morphème tel que nous, vous, est dans une certaine mesure assez voisin d'un mot, puisque la même forme sert en position emphatique et correspond à la fois à je, me et moi, à tu, te et toi, à il, le et lui. Cela complique la définition des mots, aussi bien d'ailleurs que la présence au milieu d'une forme verbale d'adverbes et de négations, qui flottent entre la valeur de morphème et celle de mot. On peut dire qu'en français le mot est assez mal défini.

•••

Le mot ne comporte donc pas de définition générale applicable à toutes les langues, si ce n'est celle qu'a proposée M. Meillet, et qui laisse précisément indéfinie la façon dont s'exprime l'emploi grammatical: « Un mot résulte de l'association d'un sens donné à un ensemble donné de sons susceptible d'un emploi grammatical donné. » ■

Pour qui veut lire attentivement ce texte, il ne peut échapper que le point de départ de l'analyse **n'est pas la langue**, mais l'esprit (humain) supposé connu (ou connaissable), indépendamment de celle-ci.

L'analyse proposée – qui justifie à posteriori la grammaire – montre (?) la coïncidence entre les besoins de l'esprit et l'outil (la langue) qui sert à les exprimer. Les idées sont premières et la langue permet de les rendre audibles : les idées sont connues dans leur pureté même : objets de la contemplation (platonicienne ou autre), elles transcendent les mots, comme les réalités dans la caverne ne sont perçues que comme des ombres, mais précèdent ces ombres qui procèdent d'elles. De la connaissance supposée (et pré-linguistique) de l'esprit, on conclut sur la capacité qu'ont les langues de traduire... **en langue**, ces formations de l'esprit : même quand ces penseurs affirment qu'on ne peut pas penser sans mots, la faculté de penser n'est pas une faculté langagière. Il y a un arrière-monde à la langue, qui serait l'*esprit*.

Dans la pensée même du **kinnouyi**, ce qui se substitue à un énoncé... est un autre énoncé, et le **kinnouyi** des **kinnouim**, le plus fondamental de tous, se substitue... au silence : hashem, hamaqom sont des kinnouyim de l'imprononçable IHWH, et au delà, ce qui se substitue encore, et qui peut être un énoncé plus long, un texte même : *Le Texte* ! L'« avantage » de la « notion » de kinnouyi – car il faut bien « retourner » l'agressé sur l'agresseur - est qu'il ne suppose pas une affirmation (gratuite) de la connaissance préalable d'un « arrière-monde » spirituel, auquel on aurait accès de façon qui interdirait de le donner à l'« Autre » (ou de le recevoir de l'« Autre ») : un arrière monde autiste. D'un point de vue très immédiat – qui nous intéresse ici - le kinnouyi nous permet d'intégrer tout ce qui – dans une traduction (par exemple) - ne peut pas être une étiquette interchangeable mais une unité « ineffable ». Nous connaissons en langue(s), et la dispersion de Babel (une bénédiction) nous rend capable de fabriquer des kinnouyim en donnant des traductions en langues de ceux que nous ne comprenons pas : comprendre, c'est substituer des kinnouyim à d'autres, et ce, jusqu'à épuisement.

L'existence du mot – *indépendamment de l'écriture... qui les sépare par des blancs* – est une question posée à la conscience du locuteur et à l'analyse du linguiste. Les définitions du mot sont innombrables et discordantes : les critères sont variables même à l'intérieur d'un espace linguistique restreint. Nié ou, au contraire, considéré comme implicite (par toute la tradition grammaticale scolaire, essentiellement « justifié » par l'écrit), le « mot » nourrit – au delà ses synonymes communément reçus, une large littérature.

Mais il est possible de sortir (un peu) des lectures habituelles !

— Voici une « réflexion » sur le mot en « esquimau »¹

...

BUT an Inuktitut long word usually has only one base or root element at the left edge of the word. Everything else (postbases, endings) to the right is fairly grammatical. By grammatical, we mean that it is more abstract, more difficult to define and is a member of a fixed set of elements.

A fixed set of elements means that we can't make up new ones up or borrow them from others languages.

Bases, on the other hand, are rich in meaning. We can get more of an image in our mind's eye when we hear the base Kimmik 'dog' than we get when we hear the postbase

-Katta- 'usually, often'. Inuktitut speakers can borrow words from other languages and use them as bases – if they wish. One example is the base used in Labrador for dumpling topaik. There are many such examples, though Inuktitut does not borrow words as much as English does. Notice that Inuktitut has never borrowed a postbase.

So bases are essentially an expandable set of elements.

If you want to compare an English sentence and an Inuktitut word sentence, we might proceed as follows (the following is based on Compton and Pittman 2007).

'I was going to try to board the horse.' *English words: 9*

iki 'to board' and hotsi 'horse' are both base elements so they cannot be in the same word – only one base per word. They must therefore be separate words.

[iki] [hotsi]

-giattu- 'go to do something'

-gasua- 'try'

'niaC- 'going to'

These element naturally get added to the action base, giving.....

iki-giattu-gasua-niak-Kunga hotsi-mut Inuktitut words: 2

So an English sentence can have a number of bases within the sentence but an Inuktitut word sentence can only have one. If there are more bases in Inuktitut, there must be more words.

¹ <http://ukausivut.wordpress.com/2009/09/03/the-inuktitut-word-and-english-sentences-a-comparison/> The Inuktitut Word and English Sentences: A Comparison

A condition de séparer exactement “morphèmes lexicaux” et “morphèmes grammaticaux” (ensemble fermé), la définition apparaît assez clairement ici: un mot **inuktitut** est une *base lexicale suivie de morphèmes grammaticaux...*, et la base suivante dans la phrase - ou le texte - en fixe les limites : ce qui suppose absence totale de préfixes... par exemple.

— En **ojibwe** – une langue algonquine – un mot est défini et limité *par une syllabe accentuée finale et une syllabe très accentuée sur le troisième pied* en commençant... par la fin ; en effet le pied (prosodique : *metrical foot*) comprend deux syllabes : une faible (à voyelle courte : v) suivie d'une accentuée (à voyelle longue : V). Lorsqu'une syllabe accentuée est à proximité d'une autre voyelle accentuée, elle constitue un pied à elle seule. On peut représenter ainsi la configuration :

$$...cvcVcvcVcvc\overset{\underset{!}{\cdot}}{V}cvcVcvc\overset{\underset{!}{\cdot}}{V}$$

Mais... si le mot ne contient que quelques syllabes, **l'accentuée très forte** remonte... *le plus loin possible*, ce qui permet d'affirmer qu'autre chose définit le mot (aussi ?).

nimiijin wiiyaas = *je-la-mange la-viande*

— En **samoan**, le mot est porteur d'un accent (*macron*) qui est – presque toujours – sur la syllabe pénultième (et sur la dernière si celle ci contient une diphtongue) :

tīno (*corps*),

tipōlo (*citron*),

solofanūa (*cheval*),

atamāi (*sage*).

Cependant mamā (*mère*), tamā (*père*) ... et pa'ū (*tomber*) sont accentués sur la dernière syllabe.

De plus, les noms propres précédés de Sa- (famille) portent l'accent sur la dernière syllabe et c'est de cette façon que se marque l'emphase de (certains) adjectifs :

O le va'a telē (*un très grand bateau*)

Cette marque d'emphase est aussi utilisée pour indiquer une **longue distance** (expression adverbiales et locatives) :

i utā (*loin à l'intérieur*),

i lugā (*loin là-haut*).

L'accent final est aussi celui de certaines expressions :

le asō (*aujourd'hui*),

le afiafī (*cet après-midi*).

et, enfin, celui des emprunts.

— En **turc**, un mot peut se définir par le fait que les syllabes qui le composent « obéissent » à l'harmonie vocalique (voire consonantique) – ou, quand ce sont des emprunts - commutables avec les mots turcs.

Les voyelles **orales-écrites** du turc sont au nombre de 8 réparties en deux groupes :

voyelles « douces »	a	ı	u	o
voyelles « dures »	e	i	ü	ö

a	ı	a
ı		
u	u	
o		
e	i	e
i		
ü		

Le tableau se lit ainsi : seuls peuvent « avoir » toutes les voyelles en première syllabe, les lexèmes ; les morphèmes grammaticaux – *tous suffixés* – sont de deux types : ceux « à 4 voyelles », ceux « à 2 voyelles » et l'harmonisation se fait de gauche à droite :

çiçek + çı/çu/çi/çü/ + ler/lar = çiçekçiler
(fleur + -iste + -s)

av + cı/cu/ci/cü/ + ler/lar = avcılar
(chass(e) + -eur + -s)

.../...